

mis, tandis qu'il y en a six. C'est l'imprimeur qui en a omis un à \$1,950, mais le total de \$13,625 est exact.

Huit commis de première classe : quatre à \$1,900, un à \$1,750, un à \$1,650, un à \$1,600, un à \$1,525, \$14,125.

M. BERGERON : Je constate qu'il y a ici un employé de plus.

M. FISHER : On en avait besoin dans le bureau qui s'occupe des questions concernant la propriété littéraire. Le premier commis était le seul en état de voir à ces questions. Comme il a été obligé de s'absenter pour cause de mauvaise santé, j'ai cru devoir nommer un spécialiste.

M. BERGERON : Est-ce un nouvel emploi ?

M. FISHER : Oui.

M. FOSTER : Qui a été nommé ?

M. FISHER : M. Ritchie.

M. FOSTER : D'où vient-il ?

M. FISHER : De Toronto.

M. BERGERON : Il n'était pas fonctionnaire de l'Etat auparavant ?

M. FISHER : Non, mais il avait déjà été employé à un autre travail dans les bureaux du ministère, et il a été recommandé à ce poste par le sous-ministre.

M. FOSTER : Quelle sont ses fonctions.

M. FISHER : Il s'occupe des questions concernant les droits d'auteur, sous la direction du premier commis.

M. FOSTER : Est-il avocat ?

M. FISHER : C'est sa profession.

Quinze commis de deuxième classe ; un à \$1,500, deux à \$1,450, deux à \$1,400, quatre à \$1,350, trois à \$1,300, un à \$1,287.50, deux à \$1,275, \$20,337.50.

M. FISHER : Les seuls changements consistent dans les augmentations statutaires.

M. FOSTER : L'honorable ministre accorde-t-il cette augmentation à tous ceux qui la méritent ?

M. FISHER : A tous ceux contre lesquels il n'y a pas de plaintes.

Vingt-cinq commis de deuxième classe ; onze à \$1,100, un à \$1,050, deux à \$950, sept à \$900, deux à \$887.50, deux à \$850, \$24,825.

M. FOSTER : Encore les augmentations statutaires ?

M. FISHER : Seulement.

Trois commis de troisième classe : un à \$667.50, un à \$600, un à \$550, \$1,817.50.

M. BERGERON : C'est la même explication que précédemment ?

M. FISHER : Oui.

M. FISHER.

Ministère de l'Agriculture—Dépenses casuelles—Aides aux écritures et autres, \$11,000.

M. FOSTER : Combien a-t-on dépensé de ce chef, durant le dernier exercice ?

M. FISHER : \$10,992.50.

Impression et papeterie, \$4,500.

M. FOSTER : Cette somme a aussi été dépensée, en grande partie ?

M. FISHER : Je le crois ; je n'ai pas sous la main le chiffre exact.

Divers, \$3,250.

M. FOSTER : A-t-on consacré une partie de ce crédit à la recherche des membres perdus de la "Free Christian Baptist Church", du Nouveau-Brunswick ?

M. FISHER : Non.

M. FOSTER : On aurait dû le faire.

M. FISHER : Il y a un autre crédit affecté à cette fin.

M. FOSTER : On n'a jamais commis une plus criante injustice que celle-là, et nous en entendrons encore parler avant la fin de la session.

M. FISHER : Avec plaisir.

M. FOSTER : On a cherché à supprimer toute une confession.

M. FISHER : Je vous demande pardon ; on lui a rendu pleine justice.

Ministère des Chemins de fer et Canaux—Secrétaire du ministère et premier commis, dans le bureau du sous-ministre et ingénieur en chef, \$2,500.

M. FOSTER : Qui est secrétaire, actuellement ?

L'honorable M. EMMERSON (ministre des Chemins de fer et Canaux) : M. Jones.

Commis de première classe—Appointements, \$17,250.

M. EMMERSON : Il y a ici une erreur typographique. Au lieu de "3 à \$1,000," il faut lire "à \$1,900. Il y a une diminution de \$50, par suite de la mise à la retraite de M. Filteau. Il recevait \$1,900, mais son remplaçant ne recevra que \$1,500, ce qui fera une économie de \$400. La différence s'explique par les augmentations statutaires.

M. FOSTER : Quel âge avait M. Filteau ?

M. EMMERSON : Je ne puis le dire au juste, mais il a été longtemps à l'emploi du département. Il est devenu invalide par suite d'une maladie des yeux et de la gorge.

Commis de deuxième classe, appointements, \$8,000.

M. EMMERSON : Toute l'augmentation consiste dans les augmentations statutaires. Il y aura une économie de \$100, parce qu'un des commis qui recevait \$1,300 s'est noyé accidentellement l'été dernier. Son successeur recevra \$1,200.